

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-110

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière :  
FONCTION  
PUBLIQUE

Sous matière :  
PERSONNEL  
TITULAIRE ET  
STAGIAIRE

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET :**  
**AVENANT AU**  
**TABLEAU**  
**DES**  
**EFFECTIFS**  
**DE LA**  
**MAIRIE AU**  
**1ER JUIN**  
**2023**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,  
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude  
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine  
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA  
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Gérard  
MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 05 AVRIL  
2023

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 05 AVRIL  
2023

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **20 AVR. 2023**

**Procurations :**

- François DEMANGEOT Donne procuration à Jean-François  
VERONIN-MASSET,
- Evelyne GUILHEM Donne procuration à Hélène GIRAL,
- Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
- Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Michel  
RATABOUIL,
- Delphine SANTINI Donne procuration à Jacqueline  
RATABOUIL,
- Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
- Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
- Martine LACOMBE Donne procuration à Thierry ROSSICH,

**Absents :**

Régine SURRE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Adrien  
ROUZAUD,

**Secrétaire :** Audrey GAIANI

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2023 afin d'entériner plusieurs changements de statuts et la création qui modifient le nombre des postes prévus au budget 2023.

Monsieur le Maire précise les modifications apportées :

## TABLEAU DES EFFECTIFS au 1<sup>er</sup> JUIN 2023 :

- à compter du 1<sup>er</sup> juin, un poste d'Assistant temporaire de Police Municipale est créé pour répondre à la nécessité de renforcer le service de police municipale pendant la période estivale. Il est donc prévu un budget pour un contractuel du 1<sup>er</sup> juin au 30 octobre. A noter que cette mission peut être remplie par un agent titulaire de la collectivité qui serait lui-même remplacé.
- par ailleurs, un poste d'alternant pour un *bachelor* en communication, est créé afin d'étayer le service communication et de permettre à un étudiant de bénéficier d'un contrat en alternance pour se former à la pratique.
- le poste de secrétariat du directeur des services techniques est budgété en double compte tenu de l'absence pour longue maladie du titulaire et du recrutement statutaire de sa remplaçante.
- enfin, le poste de responsable des sports n'est plus dédoublé compte tenu du départ officiel en retraite début mai.

Le total des postes budgétés est donc passé de **230 à 232**.

La répartition entre postes permanents et non permanents devrait bouger tout au long de l'année car il y a plusieurs postes occupés en double, soit car le titulaire est malade, soit qu'il est encore en congés avant sa date officielle de retraite mais d'ores et déjà remplacé.

A noter : 15 postes sont pourvus pour des remplacements et 5 pour des besoins en renfort au 1<sup>er</sup> juin.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2023.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	<b>20 AVR. 2023</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	<b>18 AVR. 2023</b>
Par publication le :	<b>20 AVR. 2023</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **20 AVR. 2023**

ID : 011-211100763-20230413-DB2023110-DE

